

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 17/10/2022

Délibération N° 17/10/2022 18

**CONVENTION AVEC L'OFFICE DES SPORTS D'ARRAS  
POUR LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DE PROMOTION  
DES SPORTS PARALYMPIQUES, DU HANDISPORT ET DU SPORT ADAPTÉ**

=====  
L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 11 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Maggy JANSOONE, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER**

**Étaient absents excusés :**

**M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK**

**Était absent :**

**Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.**

**La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :**

« La ville de Saint Laurent Blangy, labellisée « Terres de Jeux » souhaite se saisir de l'opportunité de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour faire découvrir, sensibiliser et promouvoir auprès de sa population, la pratique sportive inclusive et notamment, les sports paralympiques, la pratique handisport et le sport adapté.

Elle souhaite s'appuyer pour ce faire sur l'Office des Sports d'Arras, en tant qu'opérateur, pour atteindre cet objectif, dont l'une de ses missions principales est de contribuer à l'animation sportive locale, c'est-à-dire proposer aux habitants des actions et dispositifs visant à réaliser des initiations, des démonstrations, des ateliers de pratique sportive.

Il est proposé au conseil municipal :

- De m'autoriser à signer une convention avec l'Office des Sports d'Arras
- De décider l'adhésion de la commune jusqu'au 31 décembre 2023
- D'approuver le versement d'une subvention pour l'année scolaire 2022-2023 de 4 500 euros. »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 18 octobre 2022  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

